



>> Comment organiser un loto, rechercher un sponsor, s'assurer qu'on est en règle avec la législation ? Autant de réponses que l'on trouve dans ce guide.

Le Guide du dirigeant sportif



- 112 pages.
- Edité à 4 000 exemplaires.
- Envoyé gratuitement aux mairies et clubs du département.
- Disponible et téléchargeable sur Internet sur www.cdos.com.
- Il peut être commandé au 04 38 24 03 60.

La dure vie de président de club

Les dirigeants de clubs sportifs sont souvent désarmés face aux responsabilités et aux contraintes administratives. Pour les aider, le Comité départemental olympique et sportif de l'Isère et la DDJS* éditent un guide gratuit en partenariat avec le Conseil général.

« **D**iriger un club, c'est un peu comme diriger une entreprise », compare Serge Stuber, président du comité Isère Handball. Comptabilité, organisation d'événements, management des bénévoles, entretien des équipements... : les tâches ne manquent pas. Il existe en Isère 2 900 clubs sportifs et, ce faisant, autant de présidents. La plupart sont des bénévoles, portés par la volonté de partager leur passion avec le plus grand nombre, contribuant ainsi à l'animation de leur commune. « Un président est souvent un ancien pratiquant, rentré au bureau

pour donner un coup de main, raconte Pierre Belin, président du Comité départemental olympique et sportif de l'Isère (Cdos). Certes, un président de club est assisté d'un trésorier et d'un secrétaire. Il peut compter également sur le soutien d'un bureau composé d'une dizaine de personnes. Il n'empêche, de nombreux dirigeants se sentent démunis devant les nombreuses démarches administratives nécessaires à la vie d'un club. Ils sont aussi inquiets face à une responsabilité pénale qui peut déboucher sur des poursuites judiciaires en cas d'accidents. Pierre Belin cite le cas du dirigeant d'un

club d'athlétisme mis en cause à la suite d'un accident de javelot : un jeune était présent dans l'aire de réception au moment du lancer. La responsabilité a alors été partagée entre l'éducateur et le club. Pierre Belin a lui-même eu l'expérience des tribunaux, poursuivi par des parents à la suite d'un accident de voiture lors d'une sortie aux sports d'hiver — c'est finalement le véhicule adverse qui a été reconnu coupable. « Il est obligatoire de recourir à une assurance qui couvrira l'association en cas de sinistre. En tout état de cause, la prévention doit être une préoccupation majeure des présidents de club. Pour

parer au pire ». C'est pour répondre à de multiples questions que le Cdos a édité le « Guide du dirigeant sportif en Isère », en partenariat avec le Conseil général. « C'est un rappel de ce qu'il faut absolument connaître pour gérer un club », explique Pierre Belin. On y apprend à tenir un compte de trésorerie ou à établir une demande de subvention. On y trouve aussi des informations sur le nouveau chèque emploi associatif qui simplifie l'embauche de salariés ou des conseils pour engranger des recettes nouvelles grâce à l'organisation de lotos, d'une soirée tombola ou la recherche de sponsors.

L'ouvrage traite aussi de la responsabilité juridique des dirigeants associatifs. Il est des interdictions qu'il vaut mieux connaître, comme celle de vendre des boissons alcoolisées, sauf en certaines occasions et à la suite d'un arrêté municipal. En résumé, un vrai livre de chevet pour les dirigeants de clubs.

Fabien Fournier

* Direction départementale de la jeunesse et des sports.

>> Question à



Didier Rambaud,
vice-président du Conseil général chargé du sport

« Un outil pour les dirigeants de clubs »

■ Pourquoi avoir édité ce guide ?

Nous savons que le monde associatif repose sur le bénévolat. Mais de nombreux responsables de clubs

sont découragés devant toutes les tâches à accomplir. Ce guide, c'est un outil pour les aider. Il répond avec clarté aux questions que se posent les dirigeants. Il rappelle les devoirs élémentaires des dirigeants comme

organiser une assemblée générale chaque année ou transmettre la liste des membres du bureau en préfecture. Il aborde des sujets plus complexes comme la responsabilité civile ou la comptabilité. Ceux qui voudront en savoir plus peuvent se tourner vers le Comité départemental olympique et sportif de l'Isère qui met à disposition son centre ressource, cofinancé par le Conseil général, avec une équipe de juristes.